

DEC190230DR08

Décision portant délégation de signature à M. Thierry ARTUSO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR2708 intitulée Physique et Chimie du Vivant (PCV)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité FR2708 intitulée Physique et Chimie du Vivant (PCV), dont la directrice est Mme. Agnès DELMAS.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, Directeur Administratif, à l'effet de signer au nom de la directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry ARTUSO, délégation est donnée à Mme Patricia LEGLAND, gestionnaire financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry ARTUSO et Mme Patricia LEGLAND, délégation est donnée à M. Christophe DUBOIS, gestionnaire financier aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 14 janvier 2019

La directrice d'unité
Agnès DELMAS